

COMMUNE DE LADINHAC

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2017

Le conseil municipal de LADINHAC s'est réuni le mardi 30 mai 2017 à la mairie de LADINHAC sur la convocation de Monsieur Clément ROUET, Maire, en date du 22 mai 2017.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Clément ROUET, Monique CANTAREL, Philippe CASTANIER, Christelle GARRIGOUX, Marguerite LABORIE, Fabien LONGUECAMP, Roland MAFFRE.

Étaient représentés :

Monsieur Ghislain SERIEYS par Philippe CASTANIER
Madame Catherine JAMMES par Fabien LONGUECAMP

Était absent :

Gilbert DELPUECH

Secrétaire de séance : Madame Marguerite LABORIE

I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 14 AVRIL 2017

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

II RÉHABILITATION DE DEUX LOGEMENTS : PRÊT PAM

Pour le financement de la réhabilitation de deux logements, Monsieur le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et Consignations, un emprunt d'un montant 206 224 € et dont les caractéristiques sont les suivantes :

- * Montant 206 224 €
- * Périodicité des échéances : annuelles
- * Durée totale du prêt : 24 ans
- * Index : Livret A
- * Marge fixe sur index : 0.6 %
- * Taux d'intérêt : Livret A + 0.6 %
- * Commission d'instruction : 0 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition de la CDC.

III. RÉHABILITATION DE DEUX LOGEMENTS : ECO PRÊT

Pour le financement de la réhabilitation de deux logements, Monsieur le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et Consignations, un emprunt d'un montant 12 000 € et dont les caractéristiques sont les suivantes :

- * Montant 12 000.00 €
- * Périodicité des échéances : annuelles
- * Durée totale du prêt : 24 ans
- * Index : Livret A
- * Marge fixe sur index : -0.25 %
- * Taux d'intérêt : Livret A - 0.25 %
- * Commission d'instruction : 0.00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord sur la proposition de la CDC.

IV. RÉHABILITATION DE DEUX LOGEMENTS : AVENANTS AUX TRAVAUX

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Vu le code des marchés publics,
Vu les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application de la délibération n°2017-10 du 16 février 2017,
Vu les conclusions de la commission d'appel d'offres du 30 mai 2017,
Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2017 de la commune,

Monsieur Le Maire présente les avenants proposés :

- **Lot n°2 Entreprise MAZAC SARL Le Bos 15130 CALVINET**

Marché initial du 6 mars 2017

Montant initial du marché : 61 131.85 € HT

Avenant n°1 - Montant : + 580.03 € HT

Nouveau montant du marché : 61 711.88 € HT

Objet : Modification des ouvertures 5, 8 et 6 sur l'habitation 1, arasement et consolidation de la souche de la cheminée de l'habitation 1 et arasement sur le bâtiment 2.

- **Lot n°9 Entreprise NTC 16 rue du Docteur CIVIALE 15000 AURILLAC**

Marché initial du 6 mars 2017

Montant initial du marché : 21 510.18 € HT

Avenant n°1 - Montant : - 205.64 € HT

Nouveau montant du marché : 21304.54€ HT

Objet : Raccordement gaz modifié pour une seule cuve au lieu de deux.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour la signature de ces avenants.

IV. TRAVAUX DE BRANCHEMENTS AU RÉSEAU ÉLECTRICITÉ

Monsieur Le Maire fait part à l'Assemblée que des travaux de modification de branchement et de raccordement au réseau d'électricité sont indispensables au bon déroulement des travaux.

Monsieur Le Maire présente à l'Assemblée le devis d'ENEDIS d'un montant de 877,20 € HT pour la modification du branchement pour l'habitation n°1 et 1523,78 € HT pour le raccordement de l'habitation n°2.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les devis d'ENEDIS.

VI. ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur Le Maire expose à l'Assemblée que des produits irrécouvrables sur l'année 2015 ont été transmis concernant des factures d'eau et de loyers de :

- David GARRIGOUX pour un montant de 0,10 €
- Famille Sabatier, Maître Benoît, pour un montant de 13,37 €
- Daniel DUFAYET pour un montant de 33,62 €
- Nadine DUFAYET pour un montant de 282,06 €

Et explique que le Conseil Municipal doit prendre rang afin d'admettre ces dettes en non-valeur.

Le montant de ces produits s'élève à 329,15 €.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les admissions en non-valeur présentées.

Christelle GARRIGOUX n'a pas pris part à la délibération et a quitté la salle

VII. SALLE DES ARCHIVES

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la nécessité d'aménager une salle pour les archives de la commune située au-dessus du secrétariat de mairie.

Deux entreprises ont remis une offre :

- Laurent CANTUEL 2000 € HT
- Bernard BONNET 834 € HT

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le devis de Bernard BONNET.

VIII. DEMOLITION MAISON : TRAVAUX DE DEMOLITION

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée que des travaux de démolition et d'aménagement sont nécessaires pour la maison située dans Le Bourg et appartenant à la commune.

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le devis de la SARL LONGUECAMP d'un montant de 7005,50 €.

Fabien LONGUECAMP n'a pas pris part à la délibération et a quitté la salle.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le devis de la SARL LONGUECAMP.

IX. DEMOLITION MAISON : SUPPRESSION DE BRANCHEMENTS

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée que des travaux de suppression de branchements électriques sont indispensables pour la poursuite des travaux de démolition de la maison située dans Le Bourg et appartenant à la commune.

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée les devis d'ENEDIS d'un montant de 423,60 € HT pour la suppression du premier branchement et 423,60 € HT pour la suppression du second branchement.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les devis d'ENEDIS.

X. CHANTIER DE JEUNES INTERNATIONAL

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la convention de chantier de jeunes international.

Ce chantier aura lieu sur la commune du 7 au 27 août 2017 et permettra une intégration du groupe international dans la commune. Le projet d'intérêt collectif consiste en la valorisation de la place du pressoir et le nettoyage du pont en pierre enjambant le ruisseau du Lac.

La participation de la commune aux frais d'organisation de la vie collective des jeunes volontaires est fixée à 2600 €.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les modalités de la convention.

XI ENQUETE PUBLIQUE

Monsieur le Maire indique au Conseil :

⊙ Que le chemin rural de Vachandou au droit des propriétés LAVIGNE – MAFFRE – SCHALLER et TOUYRE fait l'objet de modifications d'emprises,

- ⊗ Que ces changements d'emprise sont indiqués sur le plan dressé par le Cabinet CROS, Géomètre-Expert à AURILLAC,
- ⊗ Ils consistent en l'élargissement d'une partie du chemin et l'aliénation d'autres parties n'ayant plus de fonction de desserte,
- ⊗ Que ces changements d'emprise nécessitent :
 1. D'être approuvés par le conseil municipal ;
 2. De faire l'objet d'une enquête publique avec désignation d'un commissaire-enquêteur ;
 3. De faire l'objet d'un acte translatif de propriété.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire de LADINHAC pour prendre les arrêtés nécessaires à l'organisation de l'enquête publique en vue du changement d'emprise du chemin rural de Vachandou en application du code rural et des articles L 161-10 et R 161-25 et R 161-27 et en particulier de désigner le commissaire-enquêteur et de fixer la date d'enquête.

XII. DENOMINATION DES RUES

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée qu'un travail de dénomination des rues a été réalisé afin de prévoir la numérotation.

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée une proposition de noms pour l'ensemble des rues de la commune.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition de dénominations des rues.

XIII. QUESTIONS DIVERSES

Affichage d'opinion sur panneau extérieur : Un panneau est implanté sur la place de la mairie pour l'affichage d'opinion et la publicité relative aux activités des associations sans but lucratif implantés sur le territoire communal.

École de Trémouille : Monsieur le Maire propose qu'une demande d'estimation de l'ensemble du bâtiment soit réalisée.

Ont signé Monsieur Clément ROUET, Maire et Marguerite LABORIE, secrétaire de séance.